



Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 4 avril 2024 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2024. Publication de la convocation le : 29 mars 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2024

Date de publication :

11 AVR. 2024

Délibération n° 2024-045 : Désignation d'un Elu municipal au comité de pilotage Ecomusée maritime du Cap Sizun

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La création d'un écomusée - rénovation du musée maritime - constitue l'action N°11 du projet de territoire voté par le conseil communautaire le 22 juin 2023.

La mise en œuvre de cette action passe par le lancement d'une étude de faisabilité, de programmation muséographique et architecturale.

Afin de superviser et valider chaque étape d'avancement de ce projet, la communauté de communes doit se doter d'un comité de pilotage, idéalement composé d'un membre de chaque commune.

La composition du comité de pilotage a été actée par délibération 2024-02-08-08 du 8 février 2024.

Il convient donc que la commune d'Audierne définisse un élu membre du comité de pilotage.

Vu la délibération 2024-02-08-08 approuvant la composition du comité de pilotage de l'écomusée maritime de la Communauté de Communes Cap-Sizun Pointe du Raz ;

Considérant la nécessité pour la commune d'Audierne de déterminer un membre au comité de pilotage Ecomusée,

Considérant qu'après sollicitation de l'assemblée seul M. Michel VAN PRAET est candidat,

Considérant qu'après proposition à l'assemblée délibérante de procéder à un vote à bulletin secret, celle-ci a unanimement acté une désignation de l'élu.e au vote à main levée.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, décide de :

- désigner en qualité de représentant de la Commune d'Audierne au comité de pilotage Ecomusée maritime du Cap Sizun : M. Michel VAN PRAET
- d'autoriser le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

